

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MERVILLE

Séance du 02 septembre 2011

L'an deux mille onze et le 02 septembre à 21h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Chantal AYGAT, Maire Adjointe de MERVILLE.

| Nombre de Membres | | |
|--------------------------------|-------------|---------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la décision |
| 25 | 25 | 24 |

Présents : Chantal AYGAT, Patricia POUTREL, JF LARROUX, MT TRECCANI, Guy GENDRE, Bernard TAGNERES, Myriam DAVID, Roger MARTY Patricia OGRODNIK, Cécile LABORDE, Anne-Marie DURRIS, Jean-Luc FOURQUET, MC LEFEVRE, Laure GIRAUD, René BEGUE, Thierry VIGNOLLES, Julien COLTRO. Nicole SUDRES, Marie-Line FAURIE.

Absents/Excusés/Procurations : MM.Geneviève PONDICQ, Fernand BENTANAX donne procuration à JF LARROUX
JF HACHE donne procuration à Guy GENDRE
Yves VERSAPUECH donne procuration à Patricia OGRODNIK
Eric SANTAMANS donne procuration à Chantal AYGAT
Gilles MARTIN donne procuration à Anne-Marie DURRIS

Date de la Convocation: 26/08/2011

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc FOURQUET

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2011

M. VIGNOLLES précise le chiffre des votants du conseil municipal du 01/07/2011:

- 22 votants, Pour : 19, Abstentions : 3

Mme POUTREL précise la présentation du point b du volet urbanisme, en effet, c'est elle qui a soumis le dossier au vote et non M. TAGNERES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Nombre de votants : 22, Pour : 20, Abstentions : 2

Mme AYGAT informe l'assemblée de l'hospitalisation de M. le Maire et de l'absence du 1^{er} adjoint, ce qui explique les raisons de sa présence pour présider cette session ordinaire du conseil municipal.

1. ADMINISTRATION GENERALE

a) Création de postes

Madame l'adjointe déléguée au personnel explique qu'en raison des besoins de la collectivité, il serait opportun de créer 3 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe selon le tableau ci-dessous.

Elle précise qu'en ce qui concerne le poste mentionné dans ce tableau à 23.30, un agent a demandé la réduction de son temps de travail de 31.30 à 23 heures 30. Cette demande a été présentée pour avis au comité technique paritaire lors de sa séance du 1^{er} septembre 2011, lequel a émis un avis favorable. Elle demande à l'assemblée délibérante de se prononcer à ce sujet.

Madame l'adjointe précise par ailleurs que l'agent recruté pour une période d'essai de 3 mois au guichet unique réservé aux prestations périscolaires ne donne pas satisfaction. Elle informe l'assemblée que cet agent ne sera donc pas reconduit dans ses missions. Elle propose aussi la création d'un poste d'adjoint administratif pour le service communication et demande la création d'un contrat d'apprentissage pour le remplacement au guichet unique.

Les créations de postes proposées sont récapitulées dans le tableau suivant :

| Service | Nombre de postes | Grade | Temps de travail hebdomadaire |
|------------------|-------------------------|--|--------------------------------------|
| Enfance jeunesse | 2 | Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe | 30.30 heures |
| Enfance jeunesse | 2 | Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe | 30 heures |
| Enfance jeunesse | 1 | Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe | 27.30 heures |
| Enfance jeunesse | 1 | Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe | 23.30 heures |
| Administratif | 1 | Adjoint administratif 2 ^{ème} classe | 35 heures |
| Enfance jeunesse | 1 | Contrat d'apprentissage | 25 heures |

Elle conclut en demandant la titularisation de 3 agents présents au sein de la collectivité depuis plusieurs années.

M. BEGUE souhaite connaître la durée de la « stagérisation » des agents, M. GENDRE répond un an au maximum.

M. VIGNOLLES trouve la proposition de l'apprentissage intéressante

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la création des postes inscrits dans le tableau ci-dessus
- Approuve la titularisation des 3 agents
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier
- Dit que les crédits correspondant sont inscrits au budget de la commune (chapitre 12)

b) Approbation du tableau d'effectifs

TABLEAU DES EFFECTIFS

| Grade ou emploi | Catégories | Effectifs Budgétaires | Effectifs pourvus | Dont : Temps Non Complet |
|--|------------|--------------------------|----------------------|-----------------------------|
| Directeur Général des Services | A | 1 | 1 | 0 |
| Secteur Administratif | | 7 | 6 | 0 |
| Attaché | A | 1 | 1 | 0 |
| Adjoint administratif 1 ^{ère} classe | C | 4 | 4 | 0 |
| Adjoint administratif 2 ^{ème} classe | C | 2 | 1 | 0 |
| Secteur Technique | | 24 | 23 | 13 |
| Technicien supérieur principal 1 ^{ère} classe | B | 1 | 0 | 0 |
| Agent de maîtrise | C | 2 | 2 | 0 |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | C | 21 | 21 | 13 |
| Secteur social | | 7 | 7 | 7 |
| ATSEM principal 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | 1 |
| ATSEM 1 ^{ère} classe | C | 4 | 4 | 4 |
| ATSEM 2 ^{ème} classe | C | 2 | 2 | 2 |
| Secteur culturel | | 1 | 1 | 0 |
| Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe | C | 1 | 1 | 0 |
| Secteur animation | | 20 | 15 | 9 |
| Animateur | B | 1 | 1 | 0 |
| Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe | C | 19 | 14 | 5 |
| Total | | 60 | 53 | |
| Droit privé | | 3 | 1 | 2 |

A la suite de ces créations, Madame l'adjointe soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante le tableau des effectifs ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le tableau des effectifs
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

c) Extranet carrières

Madame l'adjointe déléguée aux ressources humaines explique que le centre de gestion s'est doté d'un extranet à destination des collectivités dans le cadre de ses missions définies par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il précise que cet outil permet :

- une gestion dématérialisée des carrières
- une préparation dématérialisée des commissions administratives paritaires
- une récupération des divers arrêtés

Afin d'activer cet outil, il convient de signer la convention proposée par le centre de gestion à cet effet. Il invite le conseil municipal à se prononcer sur cette convention et à l'autoriser à la signer.

M. VIGNOLLES souhaite savoir si la démarche concerne tous les agents, Mme DAVID répond par l'affirmative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la convention proposée par le centre de gestion
- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

d) Régime indemnitaire

Madame l'adjointe déléguée au personnel présente le régime indemnitaire et explique l'urgence à le mettre en place par la difficulté que rencontrent les services à monter le salaire du responsable des services techniques.

M. GENDRE souhaite savoir s'il sera appliqué à tous, Mme DAVID répond par l'affirmative sur le principe en précisant qu'un travail plus approfondi sera réalisé prochainement pour fixer toutes les modalités pratiques.

Mme POUTREL explique que le vote se fait en urgence et que la commission de concertation travaillera à nouveau sur le sujet.

SUSPENSION DE LA SEANCE POUR EXPLIQUER LES MODALITES JURIDIQUES DE MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE ET PRECISIONS SUR LE FONCTIONNEMENT FUTUR DE LA COMMISSION DE CONCERTATION.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

22 votants : Pour : 21, Abstention :1

- Approuve le régime indemnitaire
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

2. SERVICES TECHNIQUES

a) Convention de travaux d'extension du réseau basse tension sur le P36 de Borde Longue

Madame l'adjointe déléguée à l'urbanisme informe que cette convention fait suite à la demande formulée par le SDEGH auprès d'ETDE pour la création d'un poste urbain dans la commune. Il sollicite l'avis du conseil municipal et sur la convention et lui demande de l'autoriser à signer cette dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la convention proposée par le centre de gestion
- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

b) Engagement de travaux

Création d'un nouveau réseau d'éclairage public

Madame l'adjointe déléguée à l'urbanisme informe que dans le cadre de ses compétences statutaires, le SDEHG a étudié les travaux suivants suite à la construction du nouvel Intermarché :

- Suite aux travaux de construction du nouvel Intermarché, dépose d'une portion du réseau d'éclairage public souterrain existant alimentant un mat du stade de football situé sur l'emprise du terrain de la SCI Merville
- Création d'un nouveau réseau d'éclairage public souterrain d'une longueur de 36 mètres
- Confection de deux boîtes de jonction souterraines afin de relier les nouveaux câbles à l'existant

Le coût du projet est estimé à 4 746 €.

Madame l'adjointe précise également que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du conseil général la subvention la plus élevée. Dans ce contexte, la participation de la commune serait au plus égale à 2 137 € après déduction de la subvention du conseil général. Elle soumet le dossier à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'engagement des travaux
- autorise le maire à signer toutes les pièces du dossier

Extension du réseau basse tension de la route de Larra

Madame l'adjointe déléguée à l'urbanisme informe l'assemblée délibérante que le SDEHG a réalisé l'étude des travaux suivants :

- Depuis le dernier support existant le long de la RD 87a, la réalisation d'une extension aérienne du réseau basse tension en câble torsadé sur une longueur de 58 mètres environ avec implantation d'un support d'arrêt en limite de 2 lots protégés
- Non compris la réalisation de 2 branchements qui restent à la charge du pétitionnaire

Le coût total du projet est estimé à 5 482 € TTC.

Elle rappelle que ces travaux bénéficient d'une participation financière du SDEHG à hauteur de 40 % et soumet le dossier à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'engagement des travaux
- approuve le versement d'un montant de 2 772 € au SDEGH pour la réalisation de ces travaux
- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

c) Vente d'un véhicule municipal

Madame la conseillère informe le conseil municipal que la collectivité souhaite vendre un véhicule utilisé par les services techniques. Elle précise qu'il s'agit d'un Renault express mis en circulation en juillet 1989. Ce véhicule serait cédé selon les conditions suivantes :

- Le coût : 300 €
- La publicité : dès le vote au conseil municipal, un document précisant les caractéristiques du véhicule et son prix sera affiché en mairie et une information sera faite dans le « Merville Actualités »
- Les conditions de vente : le véhicule sera vendu à la 1^{ère} personne solvable qui en fera la demande. Le futur acquéreur devra prendre la voiture en l'état sans réclamation possible. Au

moment de sa récupération, le futur acquéreur devra s'acquitter d'un chèque d'un montant de 300 € à l'ordre du trésor public correspondant au prix de vente du véhicule.

Elle soumet le projet au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la vente du véhicule pour un montant de 300 €
- approuve le règlement de vente de ce véhicule
- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

3. URBANISME

a) Classement dans le domaine public municipal

Madame l'adjointe déléguée à l'urbanisme informe le conseil municipal que la commune est propriétaire des parcelles suivantes :

- F822, F827, F825, F823, B1252 et B1250

Elle précise que celles-ci étaient réservées à la création d'une piste cyclable. Toutefois, le projet étant ajournée, leur classement dans le domaine privé de la commune enclave les terrains des riverains et empêche tout octroi d'un permis de construire à ces derniers. Elle conclut que dans ce contexte, il convient de les classer dans le domaine public. En effet, le classement dans ce sens (pas de changement de destination du site) n'entraîne pas la réalisation d'une enquête publique.

M. BEGUE souhaite savoir s'il sera toujours possible de réaliser le projet malgré le classement. Mme POUTREL répond par l'affirmative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le classement des parcelles ci-dessus dans le domaine public
- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

4. FINANCES

a) Décision modificative

Monsieur l'adjoint délégué aux finances présente une décision modificative pour augmenter de 1 200 € l'opération liée à l'achat du matériel informatique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'augmentation des crédits
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

5. QUESTIONS DIVERSES

Mme DAVID fait le point sur la préparation de la fête du personnel

M. GENDRE parle d'un courrier électronique

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 heures 20